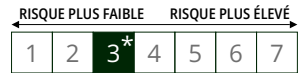


CARMIGNAC PORTFOLIO MERGER ARBITRAGE PLUS F GBP ACC HDG

COMPARTIMENT DE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS



Durée minimum
de placement
recommandée :



LU2601234169

Reporting mensuel - 31/05/2024

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

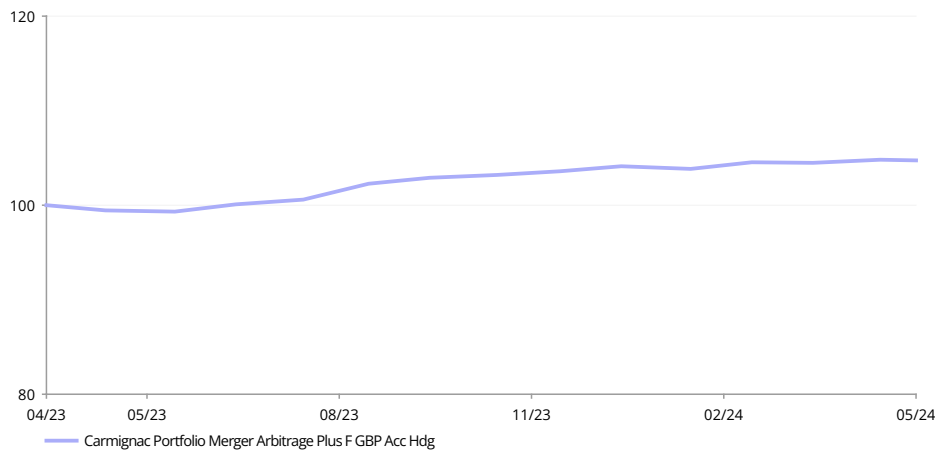
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus est un fonds UCITS qui adopte une stratégie d'investissement alternative, visant à tirer profit des anomalies de valorisation (« arbitrage ») des actions en phase de fusion ou d'acquisition. Le fonds investit dans des opérations de fusions-acquisitions annoncées officiellement sur les marchés développés. Il cherche à générer une performance absolue positive sur un horizon d'investissement de 3 ans grâce à une croissance du capital.

Rendez-vous en Page 3 pour lire l'analyse de gestion

PERFORMANCES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

EVOLUTION DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION (%) (Base 100 - Net de frais)



PERFORMANCES CUMULÉES ET ANNUALISÉES (au 31/05/2024 - Net de frais)

	Performances cumulées (%)		Performances annualisées (%)
	1 an	Depuis le 14/04/2023	Depuis le 14/04/2023
F GBP Acc Hdg	5.60	4.74	4.18

PERFORMANCES ANNUELLES (%) (Net de frais)

	2023
F GBP Acc Hdg	3.83

VAR

VaR du Fonds	10.2%
--------------	-------



F. Cretin-Fumeron



S. Dieudonné

CHIFFRES CLÉS

Exposition Merger Arbitrage ⁽¹⁾	100.5%
Number of Strategies	42
Liquidités et Autres	30.9%
Taux d'exposition nette actions	70.3%

FONDS

Classification SFDR : Article 8

Domicile : Luxembourg

Type de fonds : UCITS

Forme juridique : SICAV

Nom de la SICAV : Carmignac Portfolio

Fin de l'exercice fiscal : 31/12

Souscription/Rachat : Jour ouvrable

Heure limite de passation d'ordres : avant 13:30 heures (CET/CEST)

Date de lancement du Fonds : 14/04/2023

Actifs sous gestion du Fonds : 143M€ / 155M\$ ⁽²⁾

Devise du Fonds : EUR

PART

Affectation des résultats : Capitalisation

Date de la 1ère VL : 14/04/2023

Devise de cotation : GBP

Encours de la part : 52368€

VL : 104.74€

GÉRANT(S) DU FONDS

Fabienne Cretin-Fumeron depuis le 14/04/2023

Stéphane Dieudonné depuis le 14/04/2023

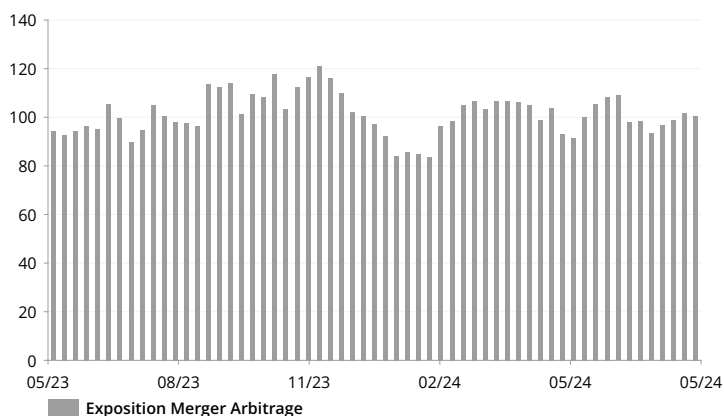
AUTRES CARACTERISTIQUES ESG

Minimum % d'alignement à la Taxonomie..... 0%

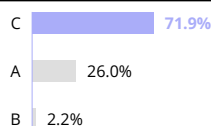
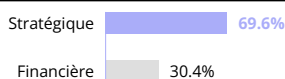
Minimum % d'investissements durables 0%

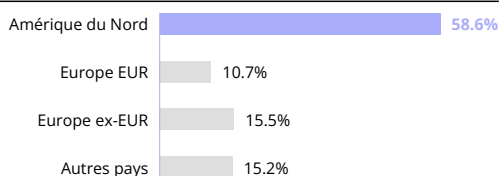
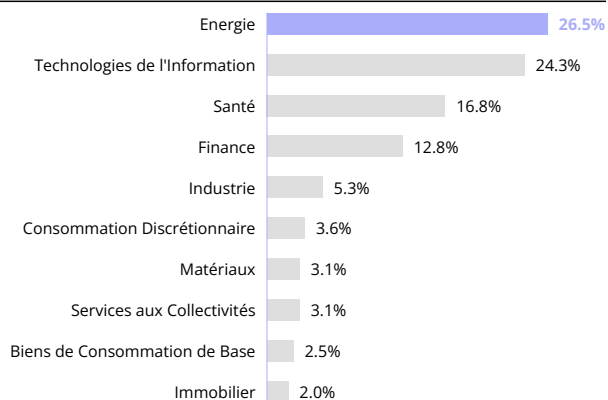
Principales Incidences Négatives (PAI) Oui

* Pour la part Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus F GBP Acc Hdg. Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. (1) Somme des expositions actions longues du portefeuille, les positions servant de couverture sont exclues (2) Taux de change EUR/USD au 31/05/2024.

EXPOSITION MERGER ARBITRAGE (%) ⁽¹⁾

PRINCIPALES POSITIONS - MERGER ARBITRAGE

Nom	Pays	Secteur / Notation	%
HESS CORP	Etats-Unis	Energie	8.3%
ENERPLUS CORP	Canada	Energie	4.9%
SOUTHWESTERN ENERGY CO	Etats-Unis	Energie	4.1%
AXONICS INC	Etats-Unis	Santé	3.9%
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES CO LTD	Japon	Technologies de l'Information	3.9%
ANSYS INC	Etats-Unis	Technologies de l'Information	3.5%
PGS ASA	Norvège	Energie	3.3%
ALTIUM LTD	Australie	Technologies de l'Information	3.1%
ENCAVIS AG	Allemagne	Services aux Collectivités	3.1%
HASHICORP INC	Etats-Unis	Technologies de l'Information	3.1%
Total			41.1%

NIVEAU DE RISQUE

Poids rebasés
TYPES DE STRATÉGIE

Poids rebasés
NATURE DE STRATÉGIE

Poids rebasés
EXPOSITION LONGUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Poids rebasés
EXPOSITION LONGUE PAR SECTEUR

Poids rebasés
PRINCIPALES FUSIONS ET ACQUISITIONS DU MOIS

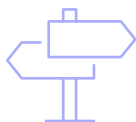
Objectif	Acquéreur	Secteur	Taille (M€)	Pays
MARATHON OIL CORP	CONOCOPHILLIPS	Energie	21082	Etats-Unis
BANCO DE SABADELL SA	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI	Finance	11586	Espagne
ATLANTICA SUSTAINABLE INFRASTR	ENERGY CAPITAL PARTNERS LLC	Services aux Collectivités	6818	Royaume-Uni
SQUARESPACE INC	PERMIRA HOLDINGS LLP	Technologies de l'Information	5958	Etats-Unis
ALLETE INC	CANADA PENSION PLAN INVESTMENT BOARD, GLOBAL INFRASTRUCTURE MANAGEMENT LLC	Services aux Collectivités	5166	Etats-Unis

(1) Somme des expositions actions longues du portefeuille, les positions servant de couverture sont exclues

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

 Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. Pour de plus amples informations, veuillez visiter www.carmignac.lu

ANALYSE DE GESTION



ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

- Le mois de mai a été difficile pour la stratégie de « merger arbitrage », comme le montre l'indice HFRX Merger Arbitrage, qui affiche une baisse de 0,8%.
- Cette contre-performance s'explique en partie par l'écartement de la décote DS Smith suite à des rumeurs d'offre sur l'acquéreur International Paper par la société brésilienne Suzano.
- D'autres décotes se sont écartées au cours du mois mais sans nouvelles spécifiques : Hess, Ansys ou Cerevel Therapeutics.
- Quelques opérations de taille significative sont arrivées à échéance : Pioneer Natural Resources, SP Plus ou MorphoSys.
- Le capital ainsi libéré semble se réallouer sur les opérations de plus petite taille nouvellement annoncées, ce qui se traduit par des décotes assez serrées.
- L'activité M&A reste soutenue avec 30 nouvelles opérations annoncées ce mois-ci pour un total de 114 milliards de dollars, la croissance provenant essentiellement de l'Europe et de l'Asie.
- Les fonds de private equity représentent près de la moitié du nombre total des acquéreurs sur les opérations annoncées au cours du mois.



COMMENTAIRE DE PERFORMANCE

- Le Fonds a affiché une performance positive au cours du mois.
- Les principaux contributeurs positifs à la performance sont Pioneer Natural Resources, SP Plus et MorphoSys.
- Les principaux contributeurs négatifs à la performance sont Hess, Ansys et Cerevel Therapeutics.
- Nous n'étions pas positionnés sur la décote DS Smith quand sont apparues les rumeurs d'offre sur l'acquéreur. Quelque temps après, le couple rendement/risque devenant intéressant, nous avons initié une petite position.



PERSPECTIVES ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

- Le taux d'investissement du Fonds est passé de 98% à 100% en raison du grand nombre d'opérations qui se sont clôturées au cours du mois.
- Avec 42 positions en portefeuille, la diversification reste satisfaisante.
- 2024 devrait marquer la reprise du cycle des M&A, avec notamment comme moteurs la stabilisation (voire la baisse des taux d'intérêt), la transition énergétique qui touche de nombreux secteurs de l'économie, le retour des fonds de private equity ou le changement de réglementation boursière au Japon.
- La prime de risque de la stratégie de « merger arbitrage » offre des rendements toujours attractifs pour les investisseurs, et ce, d'autant plus dans un environnement où les taux d'échec des opérations restent bas.

GLOSSAIRE

Exposition Merger Arbitrage : Le niveau d'exposition au Merger Arbitrage fait référence à la partie longue action du portefeuille, la partie courte est utilisée comme couverture est exclu de ce calcul.

Gestion Active : Approche de la gestion d'investissement par laquelle un gérant entend faire mieux que le marché en s'appuyant sur des recherches, des analyses et sa propre opinion. Voir également Gestion Passive.

Risque de Merger Arbitrage : Le niveau de risque de chaque opération du portefeuille d'actions longues du portefeuille est évalué pour déterminer le risque d'échec de l'opération. Les notations sont basées sur notre méthodologie interne et notées entre A et C, où A est le moins risqué et C le plus risqué.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable

Taux d'investissement / taux d'exposition nette : Le taux d'investissement correspond au montant des actifs investis exprimé en % du portefeuille. Le taux d'exposition nette correspond au taux d'investissement, auquel s'ajoute l'impact des stratégies dérivées. Il correspond au pourcentage d'actif réel exposé à un risque donné. Les stratégies dérivées peuvent avoir pour objectif d'augmenter l'exposition (stratégie de dynamisation) ou de réduire l'exposition (stratégie d'immunisation) de l'actif sous-jacent.

Valeur liquidative : Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

DEFINITIONS & METHODOLOGIE ESG

Alignement à la Taxonomie : Dans le contexte d'une entreprise individuelle, l'alignement sur la taxonomie est défini comme la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui provient d'activités qui répondent à certains critères environnementaux. Dans le contexte d'un fonds ou d'un portefeuille individuel, il s'agit de l'alignement sur la taxonomie moyen pondéré du portefeuille des entreprises incluses au sein du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq_en.pdf

Calcul du score ESG : Seules les composantes actions et obligations privées du fonds sont prises en compte. Notation globale du fonds calculée selon la méthodologie MSCI Fund ESG Quality Score : hors positions de trésorerie et non liées aux facteurs ESG, sur la base d'une moyenne pondérée des pondérations normalisées des positions et du Industry-Adjusted Score des positions, multipliée par 1 + % d'ajustement, soit la pondération des notations ESG « Trend positive » moins la pondération des ESG Laggards moins la pondération des notations ESG « Trend negative ». Pour plus de détails, voir la MSCI ESG Fund Ratings Methodology, section 2.3. Mise à jour en janvier 2021. <https://www.msci.com/documents/1296102/15388113/MSCI+ESG+Fund+Ratings+Exec+Summary+Methodology.pdf/ec622acc-42a7-158f-6a47-ed7aa4503d4f?t=1562690846881>.

ESG : E- Environnement, S- Social, G- Gouvernance

Investissements durables : Le SFDR définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises détenues suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Principales incidences négatives (Principal Adverse Indicators - PAI) : Effets négatifs importants ou potentiellement importants sur les facteurs de durabilité qui résultent des, aggravent ou sont directement liés aux choix ou conseils d'investissement effectués par une entité juridique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone en sont des exemples.

CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Frais de gestion	Coûts d'entrée ⁽¹⁾	Coûts de sortie ⁽²⁾	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation ⁽³⁾	Coûts de transaction ⁽⁴⁾	Commissions liées aux résultats ⁽⁵⁾	Minimum de souscription initiale ⁽⁶⁾	Performance sur un an (%)				
											31.05.23-31.05.24	31.05.22-31.05.23	31.05.21-31.05.22	29.05.20-31.05.21	31.05.19-29.05.20
F EUR Acc	14/04/2023	CARMERF LX	LU2585801173	Max. 1%	—	—	1.25%	0.84%	20%	—	4,7	—	—	—	—
A EUR Acc	14/04/2023	CARARBA LX	LU2585801256	Max. 1.5%	Max. 1%	—	1.8%	0.84%	20%	—	4,2	—	—	—	—
F USD Acc Hdg	14/04/2023	CAPMAFU LX	LU2601233948	Max. 1%	—	—	1.25%	0.98%	20%	—	5,9	—	—	—	—
F GBP Acc Hdg	14/04/2023	CAPMAFG LX	LU2601234169	Max. 1%	—	—	1.25%	0.99%	20%	—	5,6	—	—	—	—

(1) du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.

(2) Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.

(3) de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

(4) de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

(5) lorsque la classe d'action surperforme l'indicateur de référence pendant la période de performance. Elle sera également due si la classe d'actions a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative. La sous-performance est récupérée pendant 5 ans. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne sur les 5 dernières années, ou depuis la création du produit si elle est inférieure à 5 ans.

(6) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : www.carmignac.com.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

ACTION : Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **RISQUE D'ARBITRAGE** : L'arbitrage vise à tirer profit de ces différences de prix (par exemple, sur les marchés, les secteurs, les titres, les devises). En cas d'évolution défavorable de l'arbitrage, un investissement peut perdre sa valeur et engendrer une perte pour le Compartiment. **RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE LONG/SHORT** : Ce risque est lié aux positions acheteuses et/ou vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le Fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable.

LIQUIDITÉ : Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

INFORMATIONS LÉGALES IMPORTANTES

Source: Carmignac au 31/05/2024. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. Depuis le 01.01.2013, les indicateurs de référence actions sont calculés dividendes nets réinvestis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862 En Suisse : Le prospectus, le KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus/KID.